Université Paris Cité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2025-21

Le Conseil d'administration, réuni le 20 juin 2025 à 14h00 sur convocation du Président de l'Université Paris Cité adressée le 13 juin 2025 ;

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D.122-5 ;

Vu la partie 6 du code du travail organisant la formation continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 « Loi de modernisation sociale » ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel » et ses décrets de décembre 2018 ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;

Vu le décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience ;

Vu la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI, en tant que Président de l'établissement ;

Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 28 juin 2024 du Conseil d'administration « Formation Tout au Long de la vie (FTLV) et Formation Continue Universitaire (FCU) : principes généraux et tarification FTLV 2024-2025 ».

Point de l'ordre du jour : 3.2. Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU) : Principes généraux et tarification FTLV 2025-2026 (vote pour approbation)

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les principes généraux et la tarification FTLV 2025-2026 tels qu'annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 14
Nombre de membres participant à la délibération : 22
Abstention : 1
Votes exprimés : 21
Contre : 0
Pour : 21

Fait à Paris, le 30 JUIN 2025

Le Président de l'Université

Édouard KAMINSKI

En application des articles L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Cité et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction générale déléguée aux affaires juridiques.	Affiché le : 30 JUIN 2025 Transmis à la rectrice le : 30 JUIN 2025

Université Paris Cité

Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU)
Principes généraux et tarification FTLV 2025-2026

Préambule

La formation professionnelle d'Université Paris Cité s'adresse à un public varié : salariés, travailleurs indépendants, professions libérales, demandeurs d'emploi, retraités, particuliers. Elle s'inscrit, tout comme la formation initiale, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir, d'actualiser et de développer ses connaissances et compétences, favorisant ainsi son évolution et sa qualification professionnelle tout au long de sa vie.

La loi du 5 septembre 2018 a modifié en profondeur les règles régissant la formation professionnelle continue avec, en particulier, la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) monétisé, ainsi que les circuits de financement, notamment pour l'apprentissage.

Les activités de formation professionnelle sont soumises aux exigences du Référentiel National Qualiopi et font l'objet de contrôles qualité ou contrôles de service fait par les financeurs de la formation professionnelle.

Le public relevant de la formation professionnelle (FP) est défini comme suit :

Les personnes qui sont en activité professionnelle, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle et qui s'inscrivent à des formations pour développer leurs compétences ou obtenir un diplôme nécessaire à leur employabilité relèvent de la FP.

Ce public paye un tarif de formation spécifique et est conventionné (prise en charge par un tiers financeur soit une personne morale) ou contractualisé (financement individuel soit une personne physique).

La Formation professionnelle est toujours liée à un conventionnement ou une contractualisation (relation contractuelle bilatérale ou tripartite). Les apprenants sont appelés « stagiaires de la formation professionnelle », ou « apprentis ou alternants » le cas échéant.

NB1 : Les DU-DIU relèvent, par définition, du champ de la formation professionnelle, tout en pouvant être accessibles à un public inscrit en FI.

NB2 : L'apprenant sous statut de demandeur d'emploi est inscrit obligatoirement sous le régime de la formation professionnelle. Dans le cas contraire, il serait résilié de France Travail qui interdit le double statut Etudiant / Demandeur d'emploi. Le régime FP permet de conventionner avec France Travail (avec ou sans prise en charge) et de délivrer les documents obligatoires demandés (attestations d'entrée en formation, assiduité...)

NB3 : Les tarifs sont valables :
- du 01/09/2025 au 31/08/2026 pour les formations organisées sur l'année universitaire,
- du 01/01/2026 au 31/12/2026 pour les formations organisées sur l'année civile.

Article 1 : définition des différentes catégories de publics de formation professionnelle

1.1 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des diplômes nationaux (BUT, L, LP, M, D, DE, DAEU, Doctorat, Diplôme d'ingénieur), alternance inclus

1.1.1 - 7 catégories de publics sont identifiées :

FI : Formation Initiale (étudiant)
RE : Reprise d'Etudes (assimilé FI)
FA : Formation en Apprentissage
SFPA : Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant
ASC : Alternant sans contrat
FPI : Formation Professionnelle en financement Individuel : CPF ou auto-financement
FPC : Formation Professionnelle Conventionnée : financement tiers

Université Paris Cité

Régime candidat	Profils types	Financement	Droits nationaux	Frais formation	CVEC	Convention / Contrat
FI : Formation initiale – Etudiant	Etudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études dans des Etablissements d'enseignement supérieur ou Grandes Ecoles publiques ou privées (sur justificatif d'inscription), non inscrit à France Travail		☒	NON	☒	Aucun
Reprise d'études	Reprise d'études non financée : personne sans CPF, n'ayant jamais travaillé (y compris à l'étranger) et non inscrite à France Travail	Aucun	☒	NON	☒	Pas de contrat FP (= FI)
Reprise d'études	Réfugiés politiques (sur justificatif carte OFPRA)	Aucun	NON	NON	NON	Pas de contrat FP (= FI)
FA : Formation en apprentissage	Apprentissage	OPCO (via CFA)	NON	☐ Tarifs spécifiques votés ou montant fixé par convention de partenariat avec CFA de branche	☒	Contrat d'Apprentissage (CERFA)
SFPA : Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant => candidat en recherche d'un contrat en apprentissage Statut valable jusqu'à 3 mois après début de formation et 6 mois en cas de rupture du contrat d'apprentissage	Stagiaire de la Formation professionnelle **Alternant**	OPCO	NON	NON	NON	Contrat SFP (signé par le CFA)
Alternant sans contrat	Alternant sans contrat	Aucun	☒	NON	☐	Pas de contrat
FPI : Formation professionnelle individuelle - Sans financement tiers – CPF	Personne mobilisant son CPF privé ou en auto-financement ou ressortissant étranger relevant de la FP qui est passé par Campus France	CPF privé tout ou partie ou auto-financement	☐	☒ Tarif FPI	NON	Contrat FP ou mobilisation CPF (via la plate-forme MonCompteFormation)
	Personne mobilisant son CPF public en heures	CPF public tout ou partie. Justificatif de mobilisation des heures CPF à fournir				Convention FP
FPC : FP avec prise en charge Tiers (OPCO ; France Travail ; Entreprises ; Région ; CPIR...)	Prise en charge totale des frais de formation Y compris les ressortissants étrangers relevant de la FP qui sont passés par Campus France	Tiers financeur (y compris France Travail)	☒	☐ Tarif FPC	NON	Convention FP
	Contrat de Professionnalisation / Pro A	OPCO + Entreprise en complément le cas échéant	NON	☐ Tarifs spécifiques ou montant fixé par convention de partenariat pour CFA branche)	NON	Contrat de Professionnalisation (CERFA) / Pro A : CERFA ou avenant au contrat de travail

1.1.2 - Tarifs associés aux catégories de public

Les tarifs associés aux catégories de public sont définis par des tarifs généraux et des tarifs spécifiques pour certaines formations ou certains publics. Ces tarifs sont précisés en annexes.
Dans le cadre de la Réforme de la Formation Professionnelle, pour la tarification FA (contrat d'apprentissage), il est requis d'appliquer les niveaux de prise en charge remontés par France compétences (a minima le NPEC moyen) ou le tarif fixé dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CFA partenaire (CFA de branche).

Les stagiaires de la formation professionnelle qui se réinscrivent dans un même diplôme national que l'année précédente pour soutenir leur mémoire de fin d'étude, réaliser un stage ne sont pas redevables des frais de formation professionnelle. Ils s'acquittent en revanche des droits d'inscription nationaux si la soutenance n'a pas lieu avant le 31 décembre de l'année civile de l'inscription en vigueur. En cas de redoublement, il sera appliqué une proratisation des frais de formation en fonction des ECTS restant à valider (hors stage et mémoire). Les droits nationaux restent redevables par le stagiaire qui redouble.[1]

Dans le cadre des parcours en alternance attachés à 2 mentions, les stagiaires de la formation professionnelle (FPI, FPC, Contrat de professionnalisation/ProA) et les apprentis s'acquittent, le cas échéant des frais de formation et des droits de scolarité pour une seule mention. L'inscription à la seconde mention se fait à taux zéro.

Dans le cadre de la mobilisation du CPF dans la fonction publique, le tarif appliqué correspond au tarif FPI, comme pour le CPF de droit privé. Il sera demandé une attestation de mobilisation CPF de l'établissement public. Une convention de formation professionnelle sera signée.

1.1.3 - Demande d'exonération partielle (hors DAEU)

Les stagiaires en financement individuel ou dans le cadre d'un financement partiel (tiers financeur et autofinancement) ont la possibilité de faire des demandes d'exonération partielle des frais de formation via la commission facultaire compétente (ou IPGP), selon les critères définis dans l'arrêté relatif à ladite commission. La demande d'exonération partielle en cas de financement mixte ne peut porter que sur le reste à payer du stagiaire (autofinancement). Les droits d'inscription reste dus par le stagiaire.

1.2 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des DU/DIU, des Formations Qualifiantes (FQ), des Certificats Universitaires de Compétences et de Connaissances (CUCC)

1.2.1 - Catégories de publics identifiées

Statuts d'inscription avec émission d'une convention de formation professionnelle

	Statut	Explication
FPC	*Formation Professionnelle Conventionnée*	Apprenant bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle par un tiers financeur (à l'exception de France Travail). Cela inclut le CPF public (prise en charge établissement)
FPCPA	*Formation Professionnelle Conventionnée en Partenariat*	Apprenant FPC appartenant à un public cible défini dans la maquette Apprenant FPC inscrit dans le cadre d'un partenariat ou d'un achat groupé
FPCDE	*Formation Professionnelle Conventionnée des Demandeurs d'Emploi*	Apprenant FPC bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle de France Travail, avec abondement ou non du CPF
FPCUP	*Formation Professionnelle Conventionnée pour les agents UP Cité (prise en charge service RH UP)*	Apprenant Université Paris Cité bénéficiant d'une prise en charge totale par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité, avec mobilisation ou non du CPF – 20% du tarif FPC (et exonération des frais de dossier)

[1] Arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Université Paris Cité

Statuts d'inscription avec émission d'un contrat de formation professionnelle

	Statut	Explication
FPI	*Formation Professionnelle Individuelle*	Apprenant payant à titre individuel sans prise en charge ou avec refus de prise en charge d'un tiers financeur
FPIPA	*Formation Professionnelle Individuelle en Partenariat*	Apprenant FPI appartenant à un public cible défini dans la maquette
FPIDE	*Formation Professionnelle Individuelle des Demandeurs d'Emploi*	Apprenant FPI justifiant d'un statut de Demandeur d'Emploi sans prise en charge de France Travail et sans mobilisation du CPF
FPIP1	*Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 1*	Apprenant FPI diplômé de moins de 2 ans d'un Diplôme National ou d'Etat (donc hors DU-DIU) Apprenant FPI justifiant d'un statut d'AHU ou de CCA ou de FFI hospitalier ou de paramédicaux ou assistant hospitalier ou praticien attaché/attaché associé Apprenant FPI appartenant à un public précis défini dans la maquette
FPIP2	*Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 2*	Apprenant FPI justifiant d'un statut d'étudiant en Licence/Master ou d'interne ou de FFI universitaire et donc inscrit à un Diplôme National ou d'Etat en formation initiale (donc hors DU-DIU) sur présentation d'un justificatif de scolarité (université ou école) de l'année universitaire en cours. Cette tarification est applicable à l'apprenant justifiant d'un statut d'étudiant en Doctorat sur présentation d'un justificatif de scolarité (université) de l'année universitaire en cours si celui-ci n'est pas sous contrat doctoral (donc avec un statut salarié) ou s'il n'exerce pas en parallèle une activité salariée.
FPCPF	*Formation Professionnelle CPF*	Apprenant payant à titre individuel par mobilisation totale ou partielle de son CPF privé via la plate-forme MonCompteFormation
FPIUP	*Formation Professionnelle Individuelle pour les agents UPCité*	Agent/Enseignant de l'Université Paris Cité (employeur principal) payant à titre individuel sans aucune prise en charge ou remboursement – 20% du tarif FPI (et exonération des frais de dossier)

1.2.2 - Tarifs associés aux catégories

Les tarifs associés aux catégories de publics pour les DU-DIU, formations qualifiantes et Certificats Universitaires de Connaissances et de Compétences sont définis pour chaque formation, et votés par les composantes (Conseil de gestion) et facultés (Conseil de faculté) de rattachement (ou IPGP).
NB : Un tarif différencié pour chaque catégorie de publics et pour chaque formation n'est pas obligatoire. Il est par exemple possible de n'avoir qu'un tarif unique pour une formation.

Article 2 : Diplômes nationaux accessibles en formation professionnelle

2.1 Dispositif

Les diplômes nationaux sont délivrés au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).
Un diplôme national confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Les diplômes nationaux sont accessibles à toute personne ayant le niveau requis (diplômes et équivalences) pour débuter une formation, même relevant de la Formation Professionnelle.

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) est une procédure de dérogation qui permet à une personne de reprendre ses études lorsqu'elle ne possède pas le niveau de diplôme prérequis.

Ce dispositif dispense du diplôme règlementaire requis pour entrer dans le niveau de formation souhaité, par la prise en compte de l'expérience professionnelle et personnelle du candidat (cf. article 7 pour les modalités).

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure de diplomation à l'issue de laquelle la personne présente devant un jury un dossier VAE (livret 2) attestant de ses acquis professionnels, correspondant au référentiel du diplôme visé (cf. article 6 pour les modalités).

La Validation des Etudes Supérieures (VES) est un dispositif national permettant de bénéficier d'acquis au sein d'une certification nationale à partir d'acquis issus d'études supérieures réalisées en France ou à l'étranger (cf. article 8 pour les modalités).

2.2 Tarifs

Le tarif est composé des droits du diplôme national (ou droits d'inscription) équivalent Licence ou Master ou Doctorat ou DE de santé (tels que les Capacités, CES, DFM, DIPA...) et diplôme d'ingénieur et défini par le MESR chaque année, auxquels s'ajoutent le tarif FP selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.1). Le montant associé est défini par formation.
Tarification spécifique pour les personnels UPCité (employeur principal) octroyant 20% de remise sur le tarif FPI ou FPC (dans le cadre d'une prise en charge totale ou partielle par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité, avec mobilisation ou non du CPF) en vigueur pour les frais de formations.

⇨ Ces tarifs généraux et spécifiques sont précisés dans les Annexes 1 à 6.

Article 3 : Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU)

3.1 Dispositif

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur permet aux universités de délivrer, sous leur responsabilité, des diplômes d'universités ou inter-universitaires.
Les diplômes d'université (DU) peuvent être délivrés conjointement par plusieurs établissements avec un ou plusieurs autres établissements et sont alors appelés diplômes inter-universitaires (DIU). Ils visent à perfectionner ou à actualiser des compétences dans un domaine particulier afin de répondre à des problématiques de terrain. Ils sont destinés aux personnes en activité professionnelle (public relevant de la Formation Professionnelle), et peuvent être accessibles au public de Formation Initiale.

Les DU et DIU ne sont pas soumis à une habilitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils sont délivrés directement au nom d'Université Paris Cité, contrairement aux diplômes nationaux qui sont délivrés au nom du Ministère.

À l'image de leur statut très particulier, les DU/DIU ont souvent vocation à illustrer une formation inédite, spécialisante, voire innovante.

Par principe, tous les apprenants inscrits à un DU-DIU relèvent de la Formation Professionnelle, exception faite de certains DU et DIU qui s'adressent spécifiquement à un public d'étudiants de formation initiale. Ces DU / DIU en formation initiale permettent aux étudiants d'acquérir des compétences notamment dans un domaine professionnel (DU AGIRPRO), d'assurer une réorientation réussie en Licence (DU PAREO), de bénéficier de remises à niveau permettant une intégration réussie en licence...

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des DU-DIU, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de diplôme.

3.2 Tarifs

Par principe, le public inscrit dans un DU relève de la formation professionnelle et s'acquitte :

- de frais de dossier forfaitaires de 300€ (ce montant est fixé par le Conseil d'Administration d'Université Paris Cité)
- de frais de formation définis en fonction de la catégorie dont relève le.la stagiaire (article 1.2.1). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.

Par exception :

- DU FI : les DU-DIU de la liste DU FI s'adressent spécifiquement à un public en formation initiale. Des droits d'inscription nationaux de niveau Licence, des frais de dossier de 300 € ou une exonération totale de ces frais peuvent être appliqués.
 Des frais de formation peuvent éventuellement s'ajouter (proposition au CA à la demande des composantes et facultés de rattachement)
- DU dérogatoires : les DU-DIU de la liste dérogatoire peuvent s'adresser à un public mixte FI-FC et sont considérés comme tels car ils appliquent une dérogation à l'application des 300 € de frais de dossier (soit à 0 €, soit un autre montant). Chaque formation doit justifier cette demande de dérogation. La décision d'accorder ou non la dérogation est à l'appréciation du CA après avis motivé des composantes et facultés.
 Les frais de formation sont, comme pour tous DU, validés par les conseils de facultés.

Cas particulier des inscriptions internes pour des personnels Université Paris Cité qui s'inscrivent à un DU-DIU avec prise en charge ou non de la formation par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité :

- Exonération des frais de dossier
- Tarification spécifique FPCUP ou FPIUP octroyant par défaut 20% de remise sur le tarif en vigueur (FPC pour FPCUP ou FPI pour FPIUP)

⇨ La liste des DU/DIU en formation initiale et leur tarification, ainsi que la liste des DU dérogatoires figurent à l'annexe 12

L'exonération de ces frais de dossier de 300 € est de droit pour un étudiant ou un stagiaire déjà inscrit dans un Diplôme National ou Diplôme d'Etat ou Diplôme d'Etudes Supérieures à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire et qui, à ce titre, a déjà payé des droits d'inscription (hors alternance).

En cas d'inscriptions multiples dans plusieurs DU-DIU à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire, le principe de dégressivité des frais de dossier est appliqué et le stagiaire qui s'est acquitté des frais de dossier pour un premier DU-DIU est exonéré de 50 % des frais de dossier pour un 2ème DU-DIU, et de 100 % des frais de dossier au-delà de 2 inscriptions en DU-DIU (non applicable pour les mobilisations de CPF ou financements France Travail).

3.3 Demande d'exonération partielle

Les stagiaires en financement individuel peuvent déposer un dossier de demande d'exonération partielle des frais de formation auprès de la commission d'exonération et de remboursement facultaire (ou IPGP) et selon les critères définis dans l'arrêté de ladite Commission.

Article 4 : Formations qualifiantes (FQ)

4.1 Dispositif

Une formation qualifiante permet d'acquérir une expertise, de nouvelles compétences, et d'accroître sa qualification, sans délivrance d'un diplôme final. Elle permet d'obtenir un certificat de réalisation attestant l'acquisition de compétences. Les formations qualifiantes non diplômantes ont une visée professionnelle plus immédiate, elles ne débouchent pas sur un diplôme ou un titre mais elles permettent d'obtenir une attestation de suivi.

Les formations qualifiantes sont souvent de courte durée et excèdent rarement quelques jours et peuvent être également appelées Actions Courtes, même si la durée ne définit pas en soi ce type de formation.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des FQ, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

Les formations issues de modules de Diplômes nationaux et créées sous forme de FQ relèvent également de ce cadrage.

4.2 Tarifs

Les tarifs des formations qualifiantes de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.

Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les formations qualifiantes.

Article 5 : Certificats universitaires de Connaissances et de Compétences (CUCC)

5.1 Dispositif

Le CUCC est une formation qualifiante dont l'acquisition des compétences est garantie par l'Université au moyen d'une évaluation.

Un CUCC doit préciser dans sa maquette pédagogique les modalités de validation des compétences, permettant ainsi de délivrer au stagiaire le document adéquat. Les modalités de contrôle et de validation des connaissances et des compétences sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique de la formation.

Lorsqu'un stagiaire a satisfait aux conditions de validation d'un CUCC, un parchemin Université Paris Cité lui est remis, précisant l'intitulé de la formation, les dates, le volume horaire, la nature de l'action et qui stipule l'ensemble des connaissances et des compétences acquises et validées par le stagiaire.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité des CUCC, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

5.2 Tarifs

Les tarifs des CUCC de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.
Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les CUCC.

Article 6 : Formations en alternance

6.1 Dispositif

Il s'agit d'une modalité de formation qui est fondée sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent entre une structure d'accueil et l'université. L'alternance permet de développer un savoir-faire et un savoir-être adaptés au monde de l'entreprise tout en préparant une certification professionnelle enregistrée au RNCP.
La synergie université/structure d'accueil offre la garantie d'une solide formation en adéquation avec le métier choisi.

L'alternant possède un statut de salarié à part entière, perçoit une rémunération de la part de sa structure d'accueil et cotise.

L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Les 2 conjuguent formation théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise.

Personnes concernées et objectifs du contrat d'apprentissage
Conformément aux articles L6221-1 à L. 6227-12 du Code du travail, *le contrat d'apprentissage* concerne les personnes jusqu'à 29 ans révolus. Le contrat est d'une durée minimale de 6 mois. La réalisation du contrat à l'étranger est possible, pour une durée qui ne peut excéder 1 an ni la moitié de la durée totale du contrat. Il permet de préparer des diplômes enregistrés aux Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Personnes concernées et objectifs du contrat de professionnalisation
Conformément aux articles L6325-1 à L6325-25-1 du Code du travail, *le contrat de professionnalisation* concerne :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et inscrits à France Travail

- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).

Le *contrat de professionnalisation* a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue :

- diplôme ou titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche ;
- qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

La durée minimale du *contrat de professionnalisation* est de 6 mois minimum et peut être portée à 3 ans maximum (en phase d'expérimentation). Les *contrats de professionnalisation* peuvent être réalisés à l'étranger pour une durée maximale d'un an. Dans ce cas la durée du contrat peut être portée à 24 mois dont 6 mois de contrat au moins réalisés en France.

Étudiants étrangers européens et non européens
Les étudiants étrangers européens et non européens doivent également respecter la limite d'âge de 25 ans révolus.

Selon les articles L5221-5 du code du travail, R52221-1 à R52221-7 du code du travail, décret 2021-360 du 31 mars 2021 :

Pour le *contrat d'apprentissage*, l'autorisation de travail (AT) n'est pas nécessaire. Un visa long séjour valant titre de séjour étudiant ou carte de séjour étudiant suffit.

Pour le *contrat de professionnalisation*, les étudiants peuvent travailler jusqu'à 964 h / an sans AT. Un visa long séjour valant titre de séjour étudiant ou carte de séjour étudiant suffit. Au-delà, une AT est nécessaire.

Exception pour les étudiants de nationalité algérienne : AT obligatoire quel que soit le contrat en alternance.

Apprentis en recherche de contrat, en rupture de contrat ou sans contrat
Le statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant (SFPA) est créé conformément à la règlementation en vigueur pour les étudiants en recherche de contrat d'apprentissage et ce jusqu'au plus tard la fin du 3ème mois de la formation. Ce statut est également utilisé en cas de rupture de contrat d'alternance pendant la période de recherche de structure d'accueil ou de finalisation de la formation (6 mois). Comme tout contrat de formation professionnelle en alternance, le SFPA n'est pas redevable des droits d'inscription nationaux, ni des frais de formation professionnelle. Dans le cas spécifique de ce contrat, comme tous les stagiaires FP, l'apprenant n'est pas soumis au paiement de la CVEC.

Un profil d'Alternant Sans Contrat (ASC) est créé pour les apprentis qui n'auraient pas ou plus de contrat. Ce profil est assimilé à la formation initiale en alternance et assorti du paiement de la CVEC et des droits de scolarité. Aucun contrat n'est édité, il n'y a pas de paiement de frais de formation.

Promotion ou reconversion par Alternance
Conformément aux articles L.6324-1 à L6324-10 du Code du Travail, *la Promotion ou reconversion par Alternance (Pro A)* permet de Bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation, y compris par la voie de la VAE. Elle se déroule selon les règles du contrat de professionnalisation. Les certifications éligibles sont prévues par les branches professionnelles et concerne les salariés qui n'ont pas atteint un niveau de qualification équivalent à une certification professionnelle enregistrées au RNCP et correspondant au grade licence.
La promotion ou reconversion par alternance concerne à l'Université essentiellement le DEUST Technicien-Préparateurs en pharmacie.

6.2 Tarifs

Contrats en apprentissage :
Les niveaux de prise en charge sont fixés par chaque branche professionnelle concernée, en fonction des coûts de la formation et des priorités de branche. Pour les CFA généralistes qui requièrent la remontée d'un tarif unique par formation, il est requis d'indiquer un tarif a minima équivalent au NPEC moyen. Pour les CFA de branche, le tarif est prévu dans la convention de partenariat.

1 - Les tarifications des formations en alternance ne pourront pas être fixées à un tarif inférieur à celui du NPEC moyen.

2 - S'agissant des formations en alternance gérées par un CFA généraliste, et s'il existe un reste à charge par rapport au NPEC appliqué par la branche de l'employeur, il est requis de rechercher le paiement du reste à charge.

Université Paris Cité

Cette recherche du reste à charge peut être réalisée, au choix de la composante de rattachement de la formation en alternance, soit directement par la composante elle-même, soit en ayant recours à un service proposé par le CFA (service payant).

Il peut être dérogé au principe de recherche du reste à charge, lorsque l'employeur de l'alternant relève des catégories suivantes :

- les microentreprises ou les petites et moyennes entreprises telles que définies selon les critères INSEE (cf. décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique).

- l'État, les collectivités territoriales et les administrations de la sécurité sociale, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs. Concernant les établissements publics administratifs, qui financent l'apprentissage sur leurs fonds (pas de NPEC applicable), le tarif sera fixé à la libre appréciation de la composante et après négociation avec ledit établissement.

- Les associations de droit français ou étranger.

3- A noter que contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation sont traités de la même manière (dans un souci de simplification et d'efficacité), soit une tarification requise équivalente, a minima, au NPEC moyen.

Le paiement se fait au CFA par l'OPCO dont relève l'employeur.
L'apprenti est exonéré des droits du diplôme national et est redevable de la CVEC.

Contrats de professionnalisation/ Pro A :
Les tarifs des contrats de professionnalisation sont définis par formation (en particulier pour les Licence Pro / Master, il est requis d'indiquer un tarif a minima équivalent au NPEC moyen (identique à la tarification apprentissage) ou le tarif prévu dans la convention de partenariat (CFA de branche) le cas échéant.

1 - Les tarifications des formations en alternance ne pourront pas être fixées à un tarif inférieur à celui du NPEC moyen.

2 - S'agissant des formations en alternance gérées par un CFA généraliste, et s'il existe un reste à charge par rapport au NPEC appliqué par la branche de l'employeur, il est requis de rechercher le paiement du reste à charge.

Cette recherche du reste à charge peut être réalisée, au choix de la composante de rattachement de la formation en alternance, soit directement par la composante elle-même, soit en ayant recours à un service proposé par le CFA (service payant).

Il peut être dérogé au principe de recherche du reste à charge, lorsque l'employeur de l'alternant relève des catégories suivantes :

- les microentreprises ou les petites et moyennes entreprises telles que définies selon les critères INSEE (cf. décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique).

- l'État, les collectivités territoriales et les administrations de la sécurité sociale, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs. Concernant les établissements publics administratifs, qui financent l'apprentissage sur leurs fonds (pas de NPEC applicable), le tarif sera fixé à la libre appréciation de la composante et après négociation avec ledit établissement.

- Les associations de droit français ou étranger.

3- A noter que contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation sont traités de la même manière (dans un souci de simplification et d'efficacité), soit une tarification requise équivalente, a minima, au NPEC moyen.

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

L'alternant est exonéré des droits du diplôme national et n'est pas redevable de la CVEC.

Les tarifs apprentissage et contrats de professionnalisation sont spécifiés annexes 3 à 6.

Contrats de Formation professionnelle en alternance (SFPA) :

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO (ou via le CFA partenaire) dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

Article 7 : Validation des acquis de l'expérience

7.1 Dispositif

Articles L6411-1 à L6412-3 du code du Travail

La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que celles acquises par une formation diplômante équivalente. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire valider ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre, sans reprise d'études. L'expérience professionnelle doit correspondre au référentiel diplôme (document officiel qui fait l'inventaire des savoirs, compétences, aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme). La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme.

Pour entamer une démarche de VAE, le candidat doit préalablement présenter un dossier de recevabilité, puis, si l'avis est favorable, entamer la rédaction d'un dossier de VAE (livret 2), qui sera présenté devant un jury. La décision du jury peut être une validation totale du diplôme, ou une validation partielle, avec des préconisations de suivi d'Unités d'Enseignement complémentaires par exemple, ou un refus de validation.

Les diplômes obtenus par la VAE sont les mêmes que ceux délivrés par la voie de la formation "classique" (formation initiale).

Le portail numérique « France VAE » permettant la mise à disposition d'informations et l'accomplissement des démarches du parcours de validation des acquis de l'expérience pour les certifications enregistrées dans celui-ci sont régis par les règles de procédure résultant des dispositions du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience.
Pour les certifications professionnelles qui ne sont pas intégrées au portail numérique « France VAE », et les candidat sous la statut « salariés du public » resteront régis par les dispositions fixées par le Ministère du Travail dans le cadre de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi sous le droit commun applicable antérieurement au décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience.

7.2 Conditions d'accès à un diplôme via une VAE

La VAE est un dispositif ouvert à tous sans critère d'âge, de statut (salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, etc.), de nationalité, de niveau de formation requis ou de durée d'expérience professionnelle, mais justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée.
Elle permet l'acquisition de tout ou partie d'une certification professionnelle inscrite au RNCP.

7.3 Tarifs

La prise en charge de la VAE porte sur les prestations d'accompagnement et de validation.
Cas particulier des VAE internes pour les personnels Université Paris Cité avec prise en charge ou non de la formation par Université Paris Cité :
Tarification spécifique octroyant par défaut 20% de remise sur le tarif FPC ou FPI en vigueur (total de la prestation, avec ou sans accompagnement), ainsi que l'exonération des droits d'inscription.

⇨ Les tarifs sont détaillés en annexe 7

Article 8 : Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

8.1 Dispositif

Articles D613-38 à D613-50 du code de l'Education

Le dispositif de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) a été mis en place pour faciliter l'accès à la reprise d'études pour les personnes n'ayant pas le diplôme requis. Depuis 1985, un décret de loi permet de reprendre ses études en faisant valoir ses acquis professionnels et personnels.

Le principe du dispositif est de reconnaître les acquis de l'expérience pour accéder à une formation. Il s'agit de prendre en compte les savoirs et les savoir-faire de la personne afin de faciliter l'accès à la reprise d'études et aux diplômes et titres nationaux.

Pour entamer une démarche de VAPP, il faut constituer un dossier de candidature, avec pièces justificatives. Une commission pédagogique analyse la demande et se prononce sur la recevabilité du dossier. Si la candidature est acceptée, le candidat est autorisé à faire sa demande d'inscription dans la formation visée.
La procédure de VAPP ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense est accordée.

8.2 Conditions d'accès à une formation via une VAPP

Pour un candidat n'ayant pas le baccalauréat (ou diplôme équivalent), il faut avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans et être âgé de 20 ans au moins au 1er septembre de l'année de début de la VAPP.

Pour un candidat ayant le baccalauréat (ou diplôme équivalent) ou en échec au niveau de la formation souhaitée, il faut avoir interrompu ses études initiales depuis 3 ans.

Dans toutes les situations, une expérience personnelle et/ou professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé est indispensable.

8.3 Tarifs

Le principe de gratuité de la VAPP est appliqué à Université Paris Cité (annexe 8).

Article 9 : La Validation des Etudes Supérieures – VES

Conformément aux articles R 613-33 à R613-37 du code de l'éducation : « Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. »

Le formulaire de demande de VES est instruit dans le cadre des examens des candidatures d'admission et doit être accompagné des diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant à la commission d'admission, au jury de diplôme ou une émanation de ce dernier, d'apprécier la nature et le niveau de ces études.

A université Paris Cité seules les VES partielles sont possibles aujourd'hui (avec suivi d'enseignements et dispenses des acquis issus de la VES).

Les demandes sont examinées dans le cadre de la procédure d'admission en formation.
Il revient au jury de diplôme de délibérer définitivement sur les acquis liés aux études supérieures (antérieures ou parallèles).

Le principe de gratuité de la VES est appliqué à Université Paris Cité (annexe 8).

Article 10 : Préparation à l'agrégation interne

10.1 Dispositif

L'agrégation interne est un concours destiné principalement aux professeurs titulaires du CAPES et ayant une ancienneté de cinq ans. On pourra trouver sur le site du ministère les conditions d'inscription.

La préparation à l'agrégation interne est uniquement accessible à un public relevant de la formation professionnelle.

10.2 Tarifs

Les tarifs (frais de formation) sont définis en fonction de la catégorie FPI ou FPC, et sont approuvés dans le cadre de la campagne tarifaire des DU-DIU et formations qualifiantes.

Les enseignants bénéficiant du Plan Académique de Formation (PAF) de l'Académie sont exonérés du paiement des tarifs de Formation, dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat.

Il n'y a pas de droits du diplôme national ou de frais de dossier à régler en sus des frais de formation.

Les personnes inscrites à l'Agrégation interne ont accès aux bibliothèques Université Paris Cité.

Article 11 : Préparation IEJ- C.R.F.P.A.

11.1 Dispositif

Cette formation de préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) de l'école de formation du barreau s'adresse essentiellement à un public de Formation Initiale, inscrit en Master de Droit.
Les personnes en reconversion ou demandeurs d'emploi admises à s'inscrire à cette formation spécifique, non diplômante, relèvent de la Formation Continue.

Une inscription administrative est requise pour ces inscrits afin d'avoir accès notamment aux ressources numériques.

11.2 Tarifs

Les frais de formation sont définis selon la catégorie dont relève le.la stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini et voté par le conseil de gestion de la composante Droit Economie Gestion puis par la Faculté Sociétés et Humanités, via son conseil de faculté.

Des droits d'inscription sont appliqués en sus, d'un niveau Master.

Article 12 : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

12.1 Dispositif

Le diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) est un diplôme national, qui confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels le baccalauréat est requis et favorise la poursuite des études dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Le D.A.E.U. A est une formation en Lettres et Sciences Humaines. Il est destiné aux candidats désireux d'entreprendre des études universitaires de Lettres ou de Sciences humaines ou souhaitant être admis dans un IUT. Les inscrits ont la possibilité de poursuivre en Etude de Psychologie, notamment en choisissant les options Psychologie et Mathématiques.

Le D.A.E.U. B est une formation en Sciences et Technologies. Il est destiné aux candidats souhaitant entreprendre des études universitaires scientifiques, médicales ou paramédicales, ou souhaitant être admis dans un IUT.

Université Paris Cité propose de suivre le DAEU en cours du jour (Campus des Grands Moulins), en cours du soir (Campus Saint Germain), ou à distance en partenariat avec le CNED.
Les options diffèrent selon la modalité (cours du jour, du soir ou CNED) choisie.

12.2 Conditions d'accès

Le D.A.E.U. est réservé aux candidats n'ayant ni le baccalauréat ni un diplôme admis en équivalence.

- La préparation au D.A.E.U. s'adresse aux candidats qui réunissent les conditions suivantes : avoir interrompu ses études depuis au moins deux ans et être âgé de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de 2 années d'activité salariée (ou situation assimilée) ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale ou dérogations prévues par les textes ;

OU

- Être âgé de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Dans tous les cas, les candidats doivent effectuer un test de positionnement pédagogique dans les 2 matières obligatoires.

12.3 Tarifs

D.A.E.U. : le tarif est composé des droits du diplôme national de DAEU (à savoir les droits d'inscription niveau Licence) tels que définis par le Ministère (MESR) chaque année, auxquels s'ajoute le tarif de frais de formation, selon le profil du candidat.

⇨ Les tarifs du DAEU, et des dispositifs associés, sont définis à l'annexe 9

Article 13 : Université Ouverte

13.1 Dispositif

L'Université Ouverte au sein du pôle FTLV propose des cours, conférences, ateliers et activités culturelles de toutes disciplines, accessibles à toutes et à tous sans condition d'âge, de statut, de pré-requis, ou de diplôme. Les cours ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme, d'une attestation d'acquisition de connaissances et de compétences ou à l'acquisition d'ECTS.

Le public de l'Université Ouverte est assimilé à celui d'auditeur libre d'Université Paris Cité.

13.2 Tarifs

⇨ Les tarifs de l'Université Ouverte sont définis à l'annexe 10 selon la catégorie dont relève le public.

Article 14 : Institut Confucius

14.1 Dispositif

L'Institut Confucius au sein du Pôle FTLV propose une ouverture sur la Chine. Au-delà de la découverte et de l'apprentissage de la culture chinoise (langue et civilisation), un pôle d'échanges franco-chinois associant des acteurs de la vie économique et sociale chinoise et française à travers des cours, des conférences et des activités.

Les cours ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme, d'une attestation d'acquisition de connaissances et de compétences ou à l'acquisition d'ECTS.

14.2 Tarifs

⇨ Les tarifs de l'Institut Confucius sont définis à l'annexe 11

Article 15 : Section des Etudiants Empêchés

La Section des Étudiants Empêchés concerne des actions de formation et d'enseignements au sein d'établissements pénitentiaires sur toute la France, qui peuvent être proposées par université Paris Cité :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), diplôme national fixé par l'arrêté du 3 août 1994 (JORF n°184 du 10 août 1994), et plus particulièrement du DAEU option A, qui comporte quatre matières : deux matières obligatoires (Français, Langue vivante) et deux matières optionnelles (à choisir parmi Histoire, Géographie et Mathématiques) ;

- le Diplôme d'Université (DU) « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines » ;

- l'organisation du Prix Littéraire « Esprits libres » au Centre pénitentiaire sud-francilien de Réau (77)

Université Paris Cité est en charge de l'inscription administrative et pédagogique des étudiants en DAEU A Lettres et en DU « Formation aux Humanités - Lettres et Sciences Humaines ».

Dans le cadre de partenariats avec les centres pénitentiaires, l'ensemble des étudiants empêchés inscrits dans ces formations sont exonérés du paiement des droits d'inscription (droits relatifs au diplôme national) et frais de formation continue.

Enfin, les étudiants empêchés bénéficient d'un suivi assuré par le Pôle FTLV notamment dans l'accompagnement dans leur projet de poursuite d'études, et tout au long de leur cursus. Ils bénéficient d'une exonération des droits d'inscription nationaux et des frais de formation professionnelle.

Université Paris Cité

Liste des annexes

Annexe 1 : Principes de tarification 18

Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux (par défaut) 19

Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé Erreur ! Signet non défini.

Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences Erreur ! Signet non défini.

Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés & Humanités 33

Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP 48

Annexe 7 – Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) 49

Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES) 51

Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) & DU B 52

Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte 52

Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius 53

Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier 54

Université Paris Cité

Annexe 1 : Principes de tarification

Tarification appliquée au diplôme national (Licence et Master)

Situation de l'usager inscrit dans un Diplôme National	Tarification
Usagers en formation initiale, n'ayant jamais interrompu ses études dans des Etablissements d'enseignement supérieur ou Grandes Ecoles publiques ou privées (sur justificatif d'inscription) et non inscrits à France Travail	Droit du diplôme national, CVEC
Usagers **qui n'ont pas de CPF** (retraités ou personnes qui n'ont jamais travaillé y compris à l'étranger) et qui ne sont pas inscrits à France Travail, dont la formation est à sa charge (= reprise d'étude assimilée à la Formation Initiale)	Droits du diplôme national, CVEC
Réfugié politique (sur justificatif carte OFPRA)	Exonération totale
Usagers qui **disposent d'un CPF** (même sans mobilisation de celui-ci) ou auto financement Ressortissant étranger relevant de la FP qui est passé par Campus France	Droits du diplôme national + frais de formation (tarifs catégorie FPI), exonération CVEC
Usagers **dont la formation est prise en charge, en tout ou partie,** par un tiers financeur Y compris les ressortissants étrangers relevant de la FP qui sont passés par Campus France	Droits du diplôme national + frais de formation (tarifs catégorie FPC), exonération CVEC
Usagers s'inscrivant au **D.A.E.U.**	Droits du diplôme national niveau Licence + tarifs D.A.E.U. FPI, FPC, CNED, ou redoublant, exonération CVEC
Contrat d'**apprentissage**	Exonération des droits du diplôme national. Tarif spécifique voté pour les CFA généralistes ou tarif fixé par convention de partenariat pour les CFA de branche CVEC
Contrat de **professionnalisation/ Pro A**	Exonération des droits du diplôme national. Tarif spécifique voté ou fixé par convention de partenariat pour les CFA de branche Exonération CVEC
Contrat de Stagiaire de la Formation professionnelle alternant (SFPA)	Exonération des droits du diplôme national Versement spécifique OPCO, exonération CVEC

Tarification appliquée au diplôme d'Université ou diplôme Inter-universitaire

Situation de l'usager inscrit dans un DU ou DIU	Tarifs
Tout usager avec une prise en charge individuelle	Frais de dossier + frais de formation (tarif FPI ou FPIPA ou FPIDE ou FPIP1 ou FPIP2 ou FPCPF ou FPIUP selon cas)
Tout usager avec une prise en charge tiers, tout ou partie	Frais de dossier + frais de formation (tarif FPC ou FPCPA ou FPCDE ou FPCUP selon cas)

Tarification appliquée aux formations qualifiantes et Certificats Universitaires des Connaissances et de Compétences

Situation de l'usager inscrit dans une formation qualifiante ou CUCC	Tarifs
Tout usager avec une prise en charge individuelle	Frais de formation (tarif FPI ou FPIPA ou FPIDE ou FPIP1 ou FPIP2 ou FPCPF ou FPIUP selon cas)
Tout usager avec une prise en charge tiers, tout ou partie	Frais de formation (tarif FPC ou FPCPA ou FPCDE selon cas)

Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux (par défaut)

Niveau de formation	Formation professionnelle conventionnée FPC (Prise en charge tiers) en € *	Formation professionnelle en financement individuel FPI, ou avec compte personnel de formation CPF en € *
Licence : L1; L2	3.200€ / année (L1, L2)	400€/ année
Licence L3	4 000 €	450 €
Licence Pro	5.500€	1 550 €
Master 1	4 000 €	500 €
Master 2	5 800 €	600 €
Doctorat (tarif global)	6 000 € **	2 000 € **
Règle de calcul d'une UE	Au prorata du nombre d'ECTS***	Au prorata du nombre d'ECTS***
Règle de calcul dans le cadre d'un redoublement	Au prorata du nombre d'ECTS restants à valider***	Au prorata du nombre d'ECTS restants à valider***

* A ces tarifs, s'ajoutent les droits nationaux d'inscription en vigueur.

** Les frais de formations sont exigibles lors de la première inscription à la première année de doctorat, en sus des droits nationaux. Les doctorants devront s'acquitter uniquement des droits nationaux les années suivantes de ce même doctorat.

*** Tarif FP x Nb d'ECTS restants à valider / 60 (nombre total d'ECTS sur une année).

Université Paris Cité

Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé

TARIFS 2025/2026 - FORMATION PROFESSIONNELLE

FACULTE SANTE / MEDECINE

Tarifs spécifiques SANTE approuvés par le Conseil de Faculté.
Pour les autres formations, la tarification générale s'applique par défaut

MEDECINE

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026
DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (DFGSM)			FPC	1 500 €
			FPI	0 €
DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM)			FPC	2 000 €
			FPI	0 €
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR DE MEDECINE			FPC	2 000 €
			FPI	0 €
3ème cycle			FPC	2 000 €
			FPI	0 €
DIPLÔME DE FORMATION MEDICALE SPECIALISEE (DFMS)			FPC	0 €
			FPI	0 €
DIPLÔME DE FORMATION MECIALE SPECIALISEE APPROFONDIE (DFMSA)			FPC	0 €
			FPI	0 €
MASTER 1	ETHIQUE	Ethique	FPC	4 000 €
			FPI	500 €
		Conseil en génétique	FPC	4 000 €
			FPI	500 €
	SANTE		FPC	4 000 €
			FPI	500 €
	SANTE PUBLIQUE		FPC	4 000 €
			FPI	500 €
MASTER 2		Statistique, modélisation et sciences des données en santé	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
		Analyse et management des établissements et politiques en santé	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
		Informatique Biomédicale	FPC	5 300 €

Université Paris Cité

MASTER 2	SANTE PUBLIQUE		FPI	500 €
	SANTE PUBLIQUE	Comparative Effectiveness Research	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
		Méthodes et Outils pour les Données des Entrepôts en Santé (ex DMS)	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
		Epidémiologie et intervention en santé des populations	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
		Santé et politiques publiques	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
		Evaluation et décision en santé	FPC	5 300 €
			FPI	500 €
	ETHIQUE	Médecine Légale et Criminalistique	FPC	5 800 €
			FPI	600 €
		Recherche Ethique et Bioéthique	FPC	5 800 €
			FPI	600 €
		Conseil en génétique	FPC	4 000 €
			FPI	500 €
	SANTE	Mechanichal Engeneering for Clinician	FPC	5 800 €
			Interne en médecine (2ème et 3ème cycle)	exonération (convention partenariat IPP)
			FPI	600 €
	BIP	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil (B2.P.R.S)	FPC	5 800 €
			FPI	600 €
		Epithéliums: Structures d'Interfaces (E.S.I.)	FPC	5 800 €
			FPI	600 €
		Sciences cardiovasculaires (ex BIVATH + Biocoeur)	FPC	5 800 €
			FPI	600 €
	SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE	Bioentrepreneurs	FPC	5 800 €
			FPI	600 €
	Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement	Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement	FPI (CPF +RE inclus)	1 200 €
			Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA Numia*
			Contrat de Professionnalisation	8 867 €
CAPACITE DE MEDECINE			FPC	1 200 €
			FPI	500 €
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE			FPC	1 500 €
			FPI	500 €

Université Paris Cité

			FPC Etudiants de Mayotte (LADOM)	Cf. convention LADOM 11 000 €
DIPLÔME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE			FPC + FPI (partenariat CNAM)	0 €
DIPLÔME D'INFIRMIER DE PRATIQUE AVANCEE	MASTER 1 et MASTER 2		FPC	5 000 €
			FPI	1 800 €
DIPLÔME D'INFIRMIER IADE			FPC	5 000 €
			FPI	1 800 €
DIPLÔME D'INFIRMIER IBODE			FPC	5 000 €
			FPI	1 800 €
LICENCE	SCIENCES POUR LA SANTE	Sciences infirmières	FPC + FPI - Pour les étudiants inscrits en DE Infirmier à UPCité, sur présentation d'un justificatif	0 €

SANTE

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026
PASS			FPC	700 €
			FPI	0 €

MAÏEUTIQUE

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026	Commentaire
DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSM)			FPC	1 500 €	Alignement des tarifs pour la maieutique sur les tarif des 3 autres filières médicales (médeicne, pharmacie, odontologie) dans le cadre de l'universitarisation de la formation
			FPI	0 €	
DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MAÏEUTQUE (DFASM) / DIPLÔME D'ETAT DE SAGE-FEMME			FPC	2 000 €	
			FPI	0 €	

Université Paris Cité

ODONTOLOGIE					
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**	**Commentaire**
M2	Biologie Santé	Développement Inflammation Régénération	FPC	1 500 €	*Tarif spécifique exceptionnel pour les cas suivants: Etudiants disposant d'une source de financement gouvernementale ou non, française ou étrangère (Type SFR, Gueule cassée). Etudiants DES en année de recherche (contrat ARS et AP-HP) CCU-AH missionné par le doyen pour effectuer un M2 recherche
			FPI	0*	
				600 €	
M1 et M2	SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)	Ingénierie biomédicale, Biomatériaux, Biomolécules(I3B)	FPC	1 500 €	
			FPI	0*	
				600 €	
M2	Santé	Maladies rares oro-faciales (MROF)	FPC	1 500 €	Formation fermée Seulement redoublant
			FPI	600 €	
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFGSO)			FPC	1 500 €	
			FPI	150 €	
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFASO)			FPC	2 000 €	
			FPI	150 €	
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE			FPC	2 000 €	
			FPI	150 €	
3ème CYCLE			FPC	2 000 €	
			FPI	150 €	
ANNEE DE THESE			FPC	2 000 €	
			FPI	200 €	
CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES		PROTHESE CONJOINTE	FPC + FPI	750 €	
			Tarif CCU-AH	375 €	
		PROTHESE ADJOINTE COMPLETE	FPC + FPI	750 €	
			Tarif CCU-AH	375 €	
		PROTHESE MAXILLO FACIALE	FPC + FPI	750 €	
			Tarif CCU-AH	375 €	

Université Paris Cité

PHARMACIE

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026	Commentaire
DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFGSP)			FPC	1 500 €	
			FPI	0 €	
DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)			FPC	2 000 €	
			FPI	0 €	
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE			FPC	2 000 €	
			FPI	0 €	
3ème CYCLE			FPC	2 000 €	
			FPI	0 €	
LICENCE PRO	Industrie pharmaceutique	Contrôle et développement analytique	FPC, hors convention ETSL-AFI24	5 000 €	
			FPI, hors convention ETSL-AFI24	730 €	
			Contrat d'apprentissage	*Voir convention CFA AFI24*	
			Contrat de professionnalisation	10 190 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Biotechnologie	FPC, hors convention ETSL-AFI24	5 000 €	
			FPI, hors convention ETSL-AFI24	730 €	
			Contrat d'apprentissage	*Voir convention CFA AFI24*	
			Contrat de professionnalisation	10 190 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Assurance qualité industrielle	FPC, hors convention ETSL-AFI24	5 000 €	
			FPI, hors convention ETSL-AFI24	730 €	
			Contrat d'apprentissage	*Voir convention CFA AFI24*	
			Contrat de professionnalisation	10 190 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Conseiller spécialisé en herboristerie et produits de santé à base de plantes	Contrat d'apprentissage		**Gestion assurée par Paris Saclay pour l'année 25-26**
			Contrat de professionnalisation		
MASTER 2	Santé publique	Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement général (SPREG)	FPC	5 300 €	
			Contrat d'apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de professionnalisation	7 647 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement hospitalier : hygiène hospitalière (SPREH)	FPC	5 300 €	
		Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement professionnel (SPREP)	FPC	5 300 €	
			Contrat d'apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de professionnalisation	7 647 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Vigilance et sécurité sanitaire (VSS)	FPC	5 300 €	
			Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	7 647 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR

Université Paris Cité

Master 1	Sciences du médicament et des produits de santé	Conception et écoconception des produits de santé	Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	10 815 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Pharmacologie, pharmacochimie, ingénierie des biomolécules	FPC	4 000 €	
MASTER 2	Sciences du médicament et des produits de santé	Conception, synthèse et pharmacologie du médicament	FPC	5 300 €	
		Qualité des produits de santé	FPC	5 300 €	
			Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	10 815 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Thérapeutique : du concept au bon usage des produits de santé	FPC	5 300 €	
		Pharmacotechnie	FPC	5 300 €	ancien Parcours : Pharmacocinétique et pharmacotechnie - Itinéraire : Pharmacotechnie
			Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	10 815 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Modélisation en Pharmacocinétique	FPC	5 300 €	ancien Parcours : Pharmacocinétique et pharmacotechnie - Itinéraire : Modélisation en Pharmacocinétique
		Ingénierie des biomolécules	FPC	5 300 €	
		Biotechnologies pharmaceutiques et thérapie innovantes	FPC	5 300 €	
			Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	10 815 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
		Conception et écoconception des produits de santé	Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	10 815 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
	Toxicologie et écotoxicologie	Toxicologie Humaine, Evaluation des Risques, Vigilances (THERV)	FPC	5 300 €	
			Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFA LEEM*	
			Contrat de Professionnalisation	9 116 €	Correspond au NPEC moyen - Gestion assurée par l'université et l'UFR
DEUST 1 et 2	Préparateur/ technicien en Pharmacie		Contrat d'Apprentissage	*Voir convention avec CFPP et ACPPAV Poissy*	
			Contrat de Professionnalisation/Pro A	*Voir convention avec CFPP et ACPPAV Poissy*	

Université Paris Cité

Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté de Sciences

Université Paris Cité

TARIFS 2025/2026 - FORMATION PROFESSIONNELLE

FACULTE DES SCIENCES

Tarifs spécifiques FACULTE DE SCIENCES approuvés par le Conseil de Faculté.
Pour les autres formations, la tarification générale s'applique par défaut

UFR Mathématiques et informatique				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
Master 1	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	Valorisation et protection des données de l'entreprise	FPC + FPI	6 400 €
			Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 237 €
Master 2	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	Valorisation et protection des données de l'entreprise	FPC + FPI	6 400 €
			Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 237 €
Master 2	Informatique	Vision et machine intelligente	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 733 €

UFR Physique				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
LP	Chimie et physique des matériaux	Analyse des matériaux (AnaMat)	FPC	7 500 €
			Contrat d'apprentissage	cf. convention AFI 24
			Contrat de professionnalisation	7 500 €
M1	Physique fondamentale et applications	Ingénierie Physique des Energies	Contrat d'apprentissage	Cf. convention CFA UGE
			Contrat de professionnalisation	8 850 €
M2	Physique fondamentale et applications	Ingénierie Physique des Energies	Contrat d'apprentissage	Cf. convention CFA UGE
			Contrat de professionnalisation	8 850 €

Université Paris Cité

UFR Mathématiques				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
Master 2 (36 mois)	Mathématiques et applications	Mathématiques générales (enseignants)	Tarif pour la globalité du master 2 (36 mois), avec ou sans prise en charge, redevable la 1ère année; les droits nationaux sont redevables une seule fois (1ère inscription)	150 €
			Tarif par année supplémentaire (4ème année et suivantes), avec ou sans prise en charge, droits nationaux redevables une seule fois à la 1ère inscription	50 €
Master 2 (36 mois)	Didactique des sciences	- Didactique des mathématiques - Didactique des sciences et de la nature (biologie, chimie, géologie, physique) - Didactique de l'histoire et de la géographie - Didactique pour la formation (mathématiques et sciences de la nature)	Tarif avec prise en charge (FPC) pour la globalité du M2 (36 mois); droits d'inscription redevable à la 1ère inscription et au-dela de la 3ème inscription (4eme et suivante)	5 700 €
			Tarifs FPI par année d'inscription; les droits nationaux sont redevables à la 1ère inscription et au-dela de la 3ème inscription (4eme et suivante)	85 €
Master 2	Mathématiques et applications	Mathématiques, informatique et applications à la cryptologie (MIAC)	Contrat d'apprentissage	9 000 €
Master 2	Mathématiques et applications	Ingénierie Statistique et Informatique de la Finance, de l'Assurance et du Risque (ISIFAR)	Contrat de professionnalisation	9 000 €
Master 2	Mathématiques et applications	Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences des données (MIDS)	Contrat d'apprentissage	9 000 €

Université Paris Cité

Institut universitaire de technologie de Paris PAJOL				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
BUT	Mesures Physiques	Mesures Physiques	Contrat d'apprentissage	8 000 €
BUT2	Mesures Physiques	Techniques d'instrumentation	Contrat d'apprentissage	8 000 €
BUT3	Mesures Physiques	Techniques d'instrumentation	Contrat d'apprentissage	8 000 €
BUT2	Mesures Physiques	Matériaux et contrôles physico-chimiques	Contrat d'apprentissage	8 000 €
BUT3	Mesures Physiques	Matériaux et contrôles physico-chimiques	Contrat d'apprentissage	8 000 €
BUT2	Mesures Physiques	Mesures et analyses environnementales	Contrat d'apprentissage	8 000 €
BUT3	Mesures Physiques	Mesures et analyses environnementales	Contrat d'apprentissage	8 000 €
LP	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	Métrologie Qualité et Sûreté Industrielle (MQSI)	FPC	7 500 €
			Contrat d'apprentissage	8 653 €
			Contrat de professionnalisation	8 653 €
LP	Métiers de l'électricité et de l'énergie	Techniques Physiques des Énergies - Environnement et Énergie	FPC	7 000 €
			Contrat d'apprentissage	8 000 €
			Contrat de professionnalisation	8 000 €

UFR Chimie				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
LP	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	Techniques d'analyse physico-chimique du matériau (LiPAC)	Contrat d'apprentissage	*Cf. convention AFI 24*
			Contrat de professionnalisation	8 400 €
M2	Risques et Environnement	SGE - Atmosphères intérieures et extérieures (AIR)	Contrat d'apprentissage	*Cf. convention AFI 24*
			Contrat de professionnalisation	8 552 €
M2	Risques et Environnement	SGE - Systèmes aquatiques et gestion de l'eau (SAGE)	Contrat d'apprentissage	*Cf. convention AFI 24*
			Contrat de professionnalisation	8 552 €
M2	Risques et Environnement	SGE - Management de l'environnement en collectivités et entreprises (MECE)	Contrat d'apprentissage	*Cf. convention AFI 24*
			Contrat de professionnalisation	8 552 €

Université Paris Cité

UFR Sciences Fondamentales et Biomédicales				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
DAEU	DAEU B scientifique		FPI	300 €
			FPC	700 €
			Redoublants FPI	160 €
			Formation à distance - CNED	120 €
Capacité	Capacité de Médecine Aérospatiale		FPC	1 200 €
			FPI	517 €
LP	Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale		Contrat d'apprentissage	*Voir convention LEEM*
			Contrat de professionnalisation	mini NPEC moyen : 8981 €
M1	Ingénierie de la santé	BioMedical Engineering BME Paris	FPC + FPI	4 000 €
M2		Tous parcours		6 000 €
M2	Toxicologie et éco-toxicologie	Développement et recherche clinique (D&RC)	Contrat d'apprentissage	*Cf. convention LEEM*
			Contrat de professionnalisation	9 116 €
M2	Toxicologie et éco-toxicologie	Affaires Médicales	Contrat d'apprentissage	*Cf. convention LEEM*
			Contrat de professionnalisation	9 116 €
M1	Informatique	Cybersécurité	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 733 €
M2	Informatique	Cybersécurité	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 733 €
M1	Informatique	Machine learning pour la sciences des données	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 733 €
M2	Informatique	Machine learning pour la sciences des données	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	8 733 €
M1	Ergonomie	Facteurs humains, santé et Technologie	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	7 739 €
M2	Ergonomie	Facteurs humains, santé et Technologie	Contrat d'apprentissage	*Cf. Convention NUMIA*
			Contrat de professionnalisation	7 739 €

Université Paris Cité

UFR Sciences du vivant				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026/année**
L1 / L2	Sciences de la vie	TOUT PARCOURS	FPI	1 000 €
	Sciences de la Vie et de la Terre	TOUT PARCOURS		
	Double Licence informatique biologie	L2 Informatique-Biologie		
L3	Sciences de la vie	Magistère européen de génétique	FPI	1 200 €
		Biologie Informatique	FPI	1 000 €
		Parcours interdisciplinaire en biologie		
		Biosciences		
	Sciences de la Vie et de la Terre	Métiers de l'enseignement	FPI	400 €
		Biodiversité et écosystèmes	FPI	1 000 €
	Double Licence informatique biologie	Informatique-Biologie	FPI	1 000 €
LP	Bio-industries et Biotechnologie	Microbiologie Industrielle et Biotechnologie (MIB)	FPC	8 400 €
			FPI	1 500 €
			Contrat d'apprentissage	Cf. convention LEEM : 8014 €
			Contrat de professionnalisation	9 850 €
M1	Biologie Moléculaire et Cellulaire	Biologie Moléculaire et Cellulaire	FPI	1 200 €
M1	Biologie intégrative et physiologie	TOUT PARCOURS	FPI	1 200 €
M1	Bio-informatique	TOUT PARCOURS	FPI	1 200 €
		Biologie-informatique - Ingénierie de Plate-forme en Biologie - Tronc commun	FPI	1 200 €
			Contrat d'apprentissage	9 000 €
			Contrat de professionnalisation	8 000 €
		In Silico Drug Design-Modélisation - Macromolécules	FPI	1 200 €
			Contrat d'apprentissage	9 970 €
			Contrat de professionnalisation	7 346 €
M1	Génétique	Génétique	FPI	1 200 €
M1	Risques et Environnement	Ecosystèmes & Biodiversité	FPI	1 200 €

Université Paris Cité

M1	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré	Sciences de la vie et de la terre	FPI	1 200 €
M2	Biologie Moléculaire et Cellulaire (BMC)	TOUT PARCOURS	FPI	1 200 €
		Microbiologie et génie Biologique (MGB)	FPI	1 200 €
			Contrat d'apprentissage	12 500 €
			Contrat de professionnalisation	9 970 €
M2	Biologie intégrative et physiologie	TOUT PARCOURS	FPI	1 200 €
M2	Bio-informatique	Ingénierie de Plate-forme en Biologie (IPFB)	FPI	1 200 €
			FPC	8 000 €
			Contrat d'apprentissage	9 000 €
			Contrat de professionnalisation	8 000 €
		TOUT AUTRE PARCOURS (excluant donc Ingénierie de Plate-forme en Biologie)	FPI	1 200 €
		In Silico Drug Design-Modélisation -Macromolécules	FPI	1 200 €
			Contrat d'apprentissage	9 000 €
			Contrat de professionnalisation	8 000 €
		Biologie-informatique (BI)	FPI	1 200 €
			Contrat d'apprentissage	9 000 €
			Contrat de professionnalisation	8 000 €
M2	Génétique		FPI	1 200 €
	Toxicologie et éco-toxicologie	Toxicologie Exposome Santé	FPI	1 200 €
			Contrat d'apprentissage	Convention en cours de négociation avec le LEEM
			Contrat de professionnalisation	9 116 €
	Risques et Environnement	TOUT PARCOURS	FPI	1 200 €
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré	Sciences de la vie et de la terre	FPI	1 200 €

Université Paris Cité

EIDD				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
DI1	Diplôme d'ingénieur Denis Diderot -EIDD	Bioinformatique (ex genie biologique)	Contrat d'apprentissage	*Cf. tarif Convention LEEM*
DI2	Diplôme d'ingénieur Denis Diderot -EIDD	Bioinformatique (ex genie biologique)	Contrat d'apprentissage	*Cf. tarif Convention LEEM*
DI3	Diplôme d'ingénieur Denis Diderot -EIDD	Bioinformatique (ex genie biologique)	Contrat d'apprentissage	*Cf. tarif Convention LEEM*
DI1	Diplôme d'ingénieur Denis Diderot -EIDD	Génie Biomédical	Contrat d'apprentissage	*Cf. tarif Convention LEEM*
DI2	Diplôme d'ingénieur Denis Diderot -EIDD	Génie Biomédical	Contrat d'apprentissage	*Cf. tarif Convention LEEM*
DI3	Diplôme d'ingénieur Denis Diderot -EIDD	Génie Biomédical	Contrat d'apprentissage	*Cf. tarif Convention LEEM*

UFR Informatique				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
Master 1	Informatique	Génie Informatique en Alternance (GENIAL)	Contrat d'apprentissage	8 733 €
			Contrat de professionnalisation	8 733 €
Master 2	Informatique	Génie Informatique en Alternance (GENIAL)	Contrat d'apprentissage	8 733 €
			Contrat de professionnalisation	8 733 €

Université Paris Cité

Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté de Sociétés et Humanités

Université Paris Cité

TARIFS 2025/2026 - FORMATION PROFESSIONNELLE
FACULTE SOCIETES & HUMANITES

Tarifs spécifiques SOCIETES ET HUMANITES approuvés par le Conseil de Faculté.
Pour les autres formations, la tarification générale s'applique par défaut

UFR Sciences Humaines et Sociales				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
Licence 3	Sciences de l'éducation et de la formation	Enseignement à distance / Education, Formation, Accompagnement	FPC avec prise en charge tiers	4 000 €
			FPI sans prise en charge	450 €
			Demandeurs d'emploi sans prise en charge	0 €
			Exonération pour une réinscription dans le même parcours de l'année consécutive	0 €
			Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)	0 €
M1 / M2	Sociologie	Chargé d'études en sociologie appliquée : Consommation, Culture, communication, médias (CESSA)	FPI sans prise en charge tiers CPF inclus	M1 : 500 € M2 : 600 €
			FPC	7 500 €
			Contrat d'apprentissage	7 500 €
			Contrat de professionnalisation	7 500 €
M1	Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	Formation de formateur	FPC avec prise en charge	4 000 €
			FPI sans prise en charge	350 €
			Convention avec rectorat de Paris	350 €
M2			FPC avec prise en charge	5 800 €
			FPI sans prise en charge	350 €

Université Paris Cité

			Convention avec rectorat de Paris	350 €
			Tarif spécifique : enseignants en activité	350 €
			Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)	0 €
M1	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (encadrement éducatif)	Parcours non lauréat	FPC avec prise en charge	4 000 €
			FPI sans prise en charge & personnels de l'Education Nationale	350 €
			Personnes inscrites à France travail sans prise en charge	0 €
M2			FPC avec prise en charge	5 800 €
			FPI sans prise en charge & personnels de l'Education Nationale	350 €
			Personnes inscrites à France Travail sans prise en charge	0 €
M1	Sciences de l'éducation et de la formation	Recherche Education et formation (hybride)	FPC avec prise en charge	4 000 €
			FPI sans prise en charge	350 €
M2		Recherche Education et formation	FPC avec prise en charge	5 800 €
			FPI sans prise en charge	600 €
M1	Sciences de l'éducation et de la formation	Ingénierie des dispositifs d'aide à la personne (IDASP)	FPC avec prise en charge (par année)	5 800 €
			Personnel éducation nationale, enseignement supérieur ou assimilé	500 €
			FPI sans prise en charge	500 €
M2		Ingénierie des dispositifs d'aide à la personne (IDASP)	FPC avec prise en charge (par année)	5 800 €
			Personnel éducation nationale, enseignement supérieur ou assimilé	600 €
			FPI sans prise en charge	600 €
			Contrat d'apprentissage	8 500 €
			Contrat de professionnalisation	6 800 €
M1	Sciences de l'éducation et de la formation	Cadres et consultants en Formation Continue (CCFC)	FPC avec prise en charge	4 000 €
			FPI sans prise en charge (CPF inclus)	1 500 €
			Personnes inscrites à France travail sans prise en charge	0 €
			Redoublants avec suivi d'enseignements	

			Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)	
			Reprise d'études	
M2		Cadres et consultants en Formation Continue (CCFC)	FPC avec prise en charge	5 800 €
			FPI sans prise en charge	2 500 €
			Contrat d'apprentissage	8 500 €
			Contrat de professionnalisation	6 800 €
			Personnes inscrites à France travail sans prise en charge	0 €
			Redoublants avec suivi d'enseignements	
			Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)	
			Reprise d'études	
M1	Didactique des langues	Français langue étrangère, mobilités et interculturalité (FLEMI) /Français langue seconde, migrations, territoires urbains (FLS)	Personnes inscrites à France travail sans prise en charge	0 €
			Personnels de l'Education Nationale	350 €
			FPI avec financement CPF	350 €
			FPI sans prise en charge par année d'étude	200 €
M2		Français langue étrangère, mobilités et interculturalité (FLEMI) /Français langue seconde, migrations, territoires urbains (FLS)	Personnes inscrites à France travail sans prise en charge	0 €
			Personnels de l'Education Nationale	350 €
			FPI avec financement CPF	350 €
			FPI sans prise en charge par année d'étude	300 €
M1	Sociologie	Sociologie d'enquête	FPC avec prise en charge	4 000 €
			FPI sans prise en charge	500 €
			Contrat de professionnalisation	6 800 €

M2			FPC avec prise en charge	5 800 €
			FPI sans prise en charge	600 €
			Contrat de professionnalisation	6 800 €
M1	Sciences Sociales	Etudes et Evaluation dans les secteurs de la santé et du social (EVSAN)	FPC avec prise en charge	4 000 €
			FPI sans prise en charge	500 €
			Contrat de professionnalisation	6 800 €
M2			FPC avec prise en charge	5 800 €
			FPI sans prise en charge	600 €
			Contrat de professionnalisation	6 800 €

Institut de Psychologie				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
M1	Création artistique		FPC	5 400 €
			FPI	2 000 €
M2	Création artistique	tous parcours	FPC	7 300 €
		tous parcours	FPI	3 000 €

Université Paris Cité

UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
L3	Métiers de la forme (LPMF)		Contrat d'Apprentissage	7 219 €
			Contrat de Professionnalisation	7 219 €
M1-M2	Entraînement et optimisation de la performance sportive	Physiologie de l'entraînement, l'optimisation de la performance sportive et de la nutrition	FPC par dans le cadre de la convention INSEP	5 000 €
		Sport et performance de haut niveau	FPI sans prise en charge	0 €
M1-M2	Métiers de l'enseignement (MEEF) second degré	Education physique et sportive	FPC avec prise en charge	6 000 €
M2	STAPS : Activité physique adaptée et santé	Vieillissement, handicap: mouvement et adaptation (VHMA)	Contrat d'Apprentissage	7 300 €
			Contrat de Professionnalisation	7 300 €
M2		Vulnérabilités Psycho-Sociales (VPS)	Contrat d'Apprentissage	7 285 €
			Contrat de Professionnalisation	7 285 €

Université Paris Cité

Faculté Droit, Economie, Gestion				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
LP	Métier du tourisme - Commercialisation des produits touristiques	Management européen des produits touristiques	FPC avec prise en charge	5 400 €
			FPI sans prise en charge (CPF inclus)	3 700 €
			Contrat d'Apprentissage	12 500 €
			Contrat de Professionnalisation	5 400 €
LP	Assurance banque finance - Gestion de la clientèle	Gestion aux particuliers	*Partenariat ES Banque*	*Cf. Convention avec ESBanque*
			Contrat d'Apprentissage	Cf. convention avec ESBanque
			Contrat de Professionnalisation	Cf. Convention avec ESBanque
LP	Sécurité des biens et des personnes		FPC avec prise en charge	4 800 €
			FPI sans prise en charge	4 400 €
			Contrat d'Apprentissage	12 500 €
			Contrat de Professionnalisation	4 800 €
LP	Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs		Contrat d'Apprentissage	Pas encore de tarif ouverture en 2025
			Contrat de Professionnalisation	Pas encore de tarif ouverture en 2025
Master	Droit Comparé	Common law	FPC + FPI	6 200 €
Master	Droit des Affaires	Droit et gestion financière de patrimoine	FPC + FPI	6 879 €
			Contrat d'Apprentissage	9 811 €
			Contrat de Professionnalisation	6 871 €
Master 2	Droit de la Santé	Droit des industries des produits de santé	FPC + FPI	5 775 €
			Contrat d'Apprentissage	Cf. convention avec LEEM
			Contrat de Professionnalisation	Cf. convention avec LEEM

Université Paris Cité

Master 2	Droit de la Santé	Santé, travail et protection sociale	Contrat d'Apprentissage	9 000 €
			Contrat de Professionnalisation	5 800 €
Master	Management	Méthodes d'anticipation pour la conception de projets	FPC + FPI	6 944 €
		Ethique et organisations	FPC	5 700 €
			FPI	0 €
		Management des métiers de l'hôtellerie et de la restauration	Contrat d'Apprentissage	Cf. convention EPMT
			Contrat de Professionnalisation	Cf. convention EPMT
Master	Gestion des ressources humaines	Ingénierie des ressources humaines (IRH)	FPC	6 000 €
			FPI	0 €
			Contrat d'Apprentissage	8 500 €
			Contrat de Professionnalisation	6 000 €
M1	Risques et Environnement	Ingénierie des risques et des crises	FPC	9 000 €
			FPI	600 €
M2			FPC	9 000 €
			FPI	600 €
			Contrat d'Apprentissage	8 683 €
			Contrat de Professionnalisation	**Formation fermée en Contrat Pro**
Master	Contrôle de gestion et audit organisationnel	Audit des organisations et maîtrise des risques	Contrat d'Apprentissage	Cf. CFA Miromesnil
			Contrat de Professionnalisation	Cf. CFA Miromesnil
		Contrôle de gestion et système d'information	Contrat d'Apprentissage	Cf. CFA Miromesnil
			Contrat de Professionnalisation	Cf. CFA Miromesnil
M2	Droit Public	Droit du développement durable	Contrat d'Apprentissage	7 819 €
			Contrat de Professionnalisation	5 800 €

M2	Droit Privé	Droit du développement durable	Contrat d'Apprentissage	7 819 €
			Contrat de Professionnalisation	5 800 €
M2	Droit du numérique	Droit général des activités numériques	Contrat d'Apprentissage	12 500 €
			Contrat de Professionnalisation	5 800 €
		Protection des données personnelles	Contrat d'Apprentissage	12 500 €
			Contrat de Professionnalisation	5 800 €
M2	Economie Appliquée		Contrat d'Apprentissage	7 600 € Coût d'amorçage
			Contrat de Professionnalisation	7 600 € Coût d'amorçage

UFR Institut Humanités, Sciences et Sociétés

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026
M2	Sciences Sociales	Théories et Pratiques de l'Intervention Clinique dans les Organisations (TPICO)	FPC	6 500 €
			FPI	1 800 €

UFR de LINGUISTIQUE

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026
Pas de tarifs spécifiques				

UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026
Pas de tarifs spécifiques				

Université Paris Cité

UFR Géographie, Histoire, Economie et Sociétés				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
M1	Toutes les mentions	Tous les parcours	FPC	4 500 €
M2	Toutes les mentions	Tous les parcours	FPI	1 200 €
M2	Géographie, Aménagement, Environnement et Développement	Espace et milieux : territoires écologiques (EMTE)	FPC - **Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)**	8 000 €
			Contrat d'Apprentissage	9 000 €
			Contrat de Professionnalisation	9 000 €
	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Patrimoine Scientifique, Technique, Naturel et Achitectural (PSTN-A)	FPC - **Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)**	7 500 €
			Contrat d'Apprentissage	7 500 €
			Contrat de Professionnalisation	7 500 €
	Métiers des Etudes, du Conseil et de l'Intervention	Consultants et Chargés d'Etudes Socioéconomiques et environnementales	FPC - **Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)**	8 000 €
			Contrat d'Apprentissage	8 800 €
			Contrat de Professionnalisation	8 800 €
		Projets Informatiques et Stratégie d'Entreprise	FPC - **Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)**	8 000 €
			Contrat d'Apprentissage	8 800 €
			Contrat de Professionnalisation	8 800 €
		Aménagement et développement local (ADL)	FPC - **Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)**	8 000 €
			Contrat d'Apprentissage	8 770 €
			Contrat de Professionnalisation	8 770 €
	Energie	Approche Interdisciplinaire de l'Energie et de la Soutenabilité	FPC - **Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)**	8 000 €
			Contrat d'Apprentissage	9 000 €
			Contrat de Professionnalisation	9 000 €

Université Paris Cité

UFR Lettres, Arts, Cinéma				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
M1	Lettres et humanités	Professions de l'écrit	FPC	6 292 €
			FPI	400 €
			Contrat d'Apprentissage	7 400 €
			Contrat de Professionnalisation	7 400 €
M2	Lettres et humanités	Professions de l'écrit	FPC	6 292 €
			FPI	500 €
			Contrat d'Apprentissage	7 400 €
			Contrat de Professionnalisation	7 400 €
M2	Cinéma et audiovisuel	Audiovisuel, journalisme et communication scientifiques (AJCS)	FPC	6 500 €
			FPI	500 €
			Contrat d'Apprentissage	7 200 €
			Contrat de Professionnalisation	7 200 €
		Le Documentaire : Ecritures du Monde Contemporain	FPC	6 500 €
			FPI	2 000 €
			Contrat d'Apprentissage	7 200 €
			Contrat de Professionnalisation	7 200 €

UFR Etudes Anglophones				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
M2	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master International Innovation Culturelle et Communication (MIIC)	Contrat d'Apprentissage	8 672 €
			Contrat de Professionnalisation	8 672 €

Université Paris Cité

UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 2025-2026**
Licence	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	FPC	5 450 €
			FPI	1 200 €
LP	Métier de la communication : chargé de communication	Rédacteur technique multilingue et design d'information (ReDDI)	FPC	6 890 €
			FPI	1 200 €
			Contrat d'Apprentissage	6 797 €
			Contrat de Professionnalisation	6 797 €
M1	Traduction, interprétation	TOUT PARCOURS	FPC	4 560 €
			FPI	1 200 €
	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	FPC	4 560 €
			FPI	1 200 €
M2	Traduction, interprétation	TOUT PARCOURS	FPC	8 690 €
			FPI	1 200 €
	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	FPC	8 690 €
			FPI	1 200 €
M2	Traduction et interprétation	Industrie de la langue et traduction spécialisée (ILTS)	FPC	8 690 €
			FPI	1 200 €
			Contrat d'Apprentissage	9 771 €
			Contrat de Professionnalisation	9 771 €
	Langues étrangères appliquées	Langues, Interprétations et Stratégie Interculturelle (LISI)	FPC	8 690 €
			FPI	1 200 €
			Contrat d'Apprentissage	8 500 €
			Contrat de Professionnalisation	8 500 €
	Langues étrangères appliquées	Communication Technique Multilingue et Expérérience Utilisateur (ComTEx)	FPC	8 690 €
			FPI	1 200 €
			Contrat d'Apprentissage	8 500 €
			Contrat de Professionnalisation	8 500 €
	Langues étrangères appliquées	Langues, Industries Culturelles et Innovations Numériques (LCIN)	FPC	8 690 €
			FPI	1 200 €
			Contrat d'Apprentissage	8 500 €
			Contrat de Professionnalisation	8 500 €

Université Paris Cité

Institut Universitaire deTechnologie de Paris - Rives de Seine		
REGLES DE CALCUL PAR DEFAUT		
BUT année spéciale / BUT3	Avec prise en charge. Règle de calcul : volume horaire de la formation après réduction de parcours x 13 €	Tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (projet de transition professionnelle...)
L 3 / LP / MASTER	Avec prise en charge. Règle de calcul : volume horaire de la formation après réduction de parcours x 12 €	Tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (projet de transition professionnelle...)
BUT / L 3 / LP / MASTER	Avec ou sans prise en charge. Règle de calcul : (coût total de la formation / nombre total d'heures de la formation) x nombre d'heures par UE suivie	Tarif d'une UE pour tout diplôme national

Diplôme	Mention	Parcours	MOTIFS	Tarifs 2025-2026
BUT 3	CARRIERES SOCIALES (CS)	PARCOURS ANIMATION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE (ASSC)	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 188,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	7088 € (CFA FORMASUP)
			Contrat de Professionnalisation	7088 € (CFA FORMASUP)
BUT 3		PARCOURS COORDINATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES (CGE3S)	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 188,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA ADAFORSS*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT	GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS (GEA)	PARCOURS GESTION COMPTABLE, FISCALE ET FINANCIRE (GC2F)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA DIFCAM*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT		PARCOURS GESTION ET PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES (GPRH)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA CERFAL Campus Montsouris*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT		PARCOURS GESTION, ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT D'ACTIVITES (GEMA)	Contrat d'Apprentissage	7789 € (CFA FORMASUP)
			Contrat de Professionnalisation	7789 € (CFA FORMASUP)
BUT			Contrat d'Apprentissage	

	GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS (GEA)	PARCOURS CONTRÔLE DE GESTION ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE (CG2P)	Contrat de Professionnalisation	*Cf. convention CFA CERFAL Campus Montsouris*
BUT 3	INFORMATION-COMMUNICATION (INFO-COM)	PARCOURS METIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE (MLP)	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 695,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA ASFORED*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT 3		PARCOURS COMMUNICATION DES ORGANISATIONS (COMOR)	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 370,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA CERFAL Campus Montsouris*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT	INFORMATIQUE (INFO)	PARCOURS REALISATION D'APPLICATIONS : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, VALIDATION (RACDV)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA numiA (ex-AFIA)*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT	SCIENCE DES DONNEES (SD)	PARCOURS EXPLORATION ET MODELISATION STATISTIQUE (EMS)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA numiA (ex-AFIA)*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT		PARCOURS VISUALISATION, CONCEPTION D'OUTILS DECISIONNELS (VCOD)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA numiA (ex-AFIA)*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT	TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION (TC)	PARCOURS MARKETIGN DIGITAL, E-BUSINESS ET ENTREPRENEURIAT (MDEE)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention GRETA - CFA METHEOR*
			Contrat de Professionnalisation	
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA API*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT		PARCOURS BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE (IBAV)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA CERFAL Campus Montsouris*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT		PARCOURS MARKETING ET MANAGEMENT DU POINT DE VENTE (MMPV)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA API*
			Contrat de Professionnalisation	
BUT			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA DIFCAM*

Université Paris Cité

		PARCOURS BUSINESS DEVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DE LA RELATION CLIENT (BDMRC)	Contrat de Professionnalisation	
LP	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE	PARCOURS CONSEILLER CLIENTELE EXPERT	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	3 640,00 €
			FPI sans prise en charge	
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPÉRATIONNELS	PARCOURS GESTION ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ET DES FLUX EN BACK ET MIDDLE OFFICE	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 600,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA DIFCAM*
			Contrat de Professionnalisation	
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTELE		FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 600,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA DIFCAM*
			Contrat de Professionnalisation	
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTELE	PARCOURS CONSEILLER EN IMMOBILIER	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 600,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA HABITAT FORMATION*
			Contrat de Professionnalisation	
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT(E)		FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 240,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA CERFAL Campus Montsouris*
			Contrat de Professionnalisation	
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB	PARCOURS RESPONSABLE DE CONTENU EDITORIAL WEB	FPC avec prise en charge (y compris CPF)	6 300,00 €
			FPI sans prise en charge	3 000,00 €
			Contrat d'Apprentissage	*Cf. CFA API*
			Contrat de Professionnalisation	
LP			Convention partenariale	*Cf. convention SAP SERVICES*

Université Paris Cité

	LICENCE PROFESSIONNELLE SERVICES A LA PERSONNE	PARCOURS INGENIERIE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE	avec SAP SERVICES à renouveler pour 2025/2026	
L3	ECONOMIE / GESTION	PARCOURS COMPTABILITE, CONTRÔLE, AUDIT (CCA)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA DIFCAM*
			Contrat de Professionnalisation	
L3	INFORMATIQUE	PARCOURS MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES À LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA numiA (ex-AFIA)*
			Contrat de Professionnalisation	
Master	MARKETING mention MANAGEMENT	PARCOURS MARKETING DIGITAL ET RESPONSABLE (MDR)	Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA CERFAL Campus Montsouris*
			Contrat de Professionnalisation	
Master	COMPTABILITE, CONTRÔLE, AUDIT (CCA)		Contrat d'Apprentissage	*Cf. convention CFA DIFCAM*
			Contrat de Professionnalisation	

Université Paris Cité

Annexe 6 – Tarifs spécifiques IPGP

Université Paris Cité

TARIFS 2025/2026 - FORMATION PROFESSIONNELLE

IPGP

Tarifs spécifiques IPGP. Pour les autres formations, la tarification générale s'applique par défaut

UFR Sciences de la terre de l'environnement et des planètes				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**MOTIFS**	**Tarifs 25/26**
Licence Pro	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	Métiers des Déchets et de la Dépollution des Sols	FPC	8 500 €
			Contrat d'apprentissage	8 500 €
			Contrat de professionnalisation	8 500 €
M1	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement / Risques et Environnement	Génie de l'environnement et industrie (GEI)	FPC	9 500 €
			Contrat d'apprentissage	9 500 €
			Contrat de professionnalisation	9 500 €
M2	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement / Risques et Environnement	Génie de l'environnement et industrie (GEI)	FPC	9 500 €
			Contrat d'apprentissage	9 500 €
			Contrat de professionnalisation	9 500 €

Université Paris Cité

Annexe 7 : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

HORS REFORME VAE - DIPLOMES REFERENCES SUR PLATE-FORME France VAE

Les parcours de validation des acquis de l'expérience concernant une certification qui n'a pas encore intégrée au portail numérique « France VAE » restent régis par les règles de procédure résultant des dispositions en vigueur antérieurement à l'entrée en vigueur du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience. Pour les certifications professionnelles qui ont été/seront intégrées au portail numérique « France VAE », les tarifs seront ceux fixés par le Ministère du Travail dans le cadre de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi et du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience, ainsi que des décrets et arrêtés à paraître.

Frais VAE 25/26 hors droits du diplôme (hors doctorat)

Type de financement	Jury & soutenance	Option accompagnement	TOTAL PRESTATION AVEC ACCOMPAGNEMENT
FPC - Avec prise en charge totale ou partielle	1 320 €	2 200 €	3 520 €
FPI - Sans prise en charge hors CPF	1320 €	1 100 €	2420 €
FPI - Mobilisation CPF **avec ou sans abondement tiers**	1 320 €	2 200 €	3 520 €

Frais VAE DOCTORALE et VAE Diplômes d'Ingénieurs 25/26 hors droits du diplôme

Type de financement	Jury & soutenance	Option Accompagnement	TOTAL PRESTATION AVEC ACCOMPAGNEMENT
FPC - Avec prise en charge	2 000 €	2 500 €	4 500 €
FPI - Mobilisation CPF avec ou sans abondement	2 000 €	2 500 €	4 500 €
FPI - Sans prise en charge et sans mobilisation CPF	1 320 €	2200 €	3520 €

VAE droits nationaux applicables 25/26 (hors réforme VAE)

Candidats qui entrent en accompagnement VAE et qui pourra soutenir son dossier en juin ou décembre N+1	Droits de base	Droits du diplôme de 25/26 et soutenance possible jusque décembre 26
En cas de non présentation en jurys pour l'année universitaire considérée, soutenance possible en année universitaire suivante	Droits de base	Droits du diplôme de 26/27 et soutenance possible jusque juin 27

Prestation complémentaire d'enseignement en cas de validation partielle par le jury VAE :	Selon la formule suivante :
Si le candidat n'obtient qu'une validation partielle après le premier passage devant le jury, il peut se voir prescrire le suivi de certaines unités d'enseignement. Celles-ci lui seront facturées au tarif de la formation continue dans le cadre d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle au prorata du nombre d'heures selon les UE prescrites.	(coût de la formation / nombre total d'heures de la formation) × nombre d'heures par UE prescrites

Cas particulier pour les VAE internes pour les personnels Université Paris Cité avec prise en charge ou non de la formation par Université Paris Cité :
Tarification spécifique octroyant 20% de remise sur le tarif FPC ou FPI en vigueur (total de la prestation, avec ou sans accompagnement), ainsi que l'exonération des droits du diplôme.

Université Paris Cité

Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES)

TARIFS 2025/2026 - FORMATION PROFESSIONNELLE - VAPP & VES	
Modes de financement de la VAPP & VES	**Tarification**
Personne dont la formation est à sa charge et s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis (VAPP) ou la Validation des Etudes Supérieures (VES)	Frais VAPP / VES : gratuit
	Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarif FPI
Personne dont la formation est prise en charge tout ou partie par un tiers s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis (VAPP) ou la Validation des Etudes Supérieures (VES)	Frais VAPP / VES : gratuit
	Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarifs FPC

Université Paris Cité

Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) & DU B

DAEU / DU / SEE	Tarifs 25/26	Droits nationaux / Niveau Licence	Profils
DAEU A et B	300 €	Oui	FPI
	700 €	Oui	FPC
	160 €	Oui	Redoublant
	120 € + tarif CNED en vigueur	Oui	CNED - FPC
	120 € (frais CNED à payer directement au CNED)	Oui	CNED - FPI
DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques	300 €	Oui	FPI
	700 €	Oui	FPC
DAEU A et DU Section des Etudiants Empêchés	0 €	NON	Etudiants Empêchés & libérés en cours d'année

Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte

Type de programmes	Catégorie/ Volume horaire	Tarifs tout public 25/26	Tarifs demandeurs d'emplois * 25/26	Tarifs étudiants et minima sociaux ** 25/26	Tarifs Partenaires *** et tarifs Alumni **** 25/26	Tarifs personnels Université Paris Cité
Cours et cycles de conférence hors cours de langues et Ateliers pratiques (arts, écriture) et activités	Abonnement annuel	285 €	140 €	50 €	230 €	Gratuit (sur inscription & dans la limite des places disponibles)
	12h	90 €	45 €		71 €	
	24h	180 €	90 €		144 €	
	36h	270 €	135 €		216 €	
Cours de langues, Ateliers (écriture, dessin)	24h	180 €	90 €		144 €	90 €
	36h	270 €	135 €		216 €	135 €
	42h	315 €	157 €		252 €	157 €
Conférences en présentiel gratuites (hors cycles)	1-2h	Gratuit				
Activités, conférences en lignes & sorties	Selon devis du prestataire / musée					

* tarifs demandeurs d'emploi : sur justificatif

** tarifs étudiants (Université Paris Cité et autres universités) et minima sociaux (RSA / AAH / minimum vieillesse / ASI / ADA) : sur justificatif

*** tarifs partenaires : Donateurs Pariscience, Institut Confucius, ... sur justificatif

**** tarifs Alumni sur présentation de justificatifs de scolarité (diplôme) OU sous réserve de vérification via l'accès à la base Alumni

Université Paris Cité

Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius

Cours	Durée	Profils	Tarifs 25/26
Langue : débutant et avancé, compréhension, oral, écrit, chinois des affaires (en présentiel ou en ligne)	60h sur 30 semaines	Etudiants (hors UPCité) + demandeur d'emploi + situation de handicap	330 €
		Etudiants UPCité	50 €
		Retraités	400 €
		Salariés	530 €
		FPC	1 350 €
Cycle de conférences 30h	30h sur 15 semaines	Tarif unique	170 €
Cycle de conférences ou ateliers 20h	1 cours de 2h par mois		110 €
Cycle de conférences ou ateliers 16h	1 cours de 2h par mois		70 €
Conférence, atelier, concert unitaire	1h-2h		Selon devis du prestataire / musée
Préparation au HSK	40h sur 20 semaines	FPI	360 €
		Demandeur d'emploi + situation de handicap	300 €
		Etudiants UPCité	50 €
		FPC	1 000 €
Peinture, musique, calligraphie	60h sur 30 semaines	FPI + FPC	440 €
		Demandeur d'emploi + situation de handicap + étudiants UPCité ou autre	400 €
	48h sur 24 semaines	FPI + FPC	350 €
		Demandeur d'emploi + situation de handicap + étudiants UPCité ou autre	300 €
Stage de conversation	10h sur 5 jours	FPI + FPC	90 €
		FPI retraités	70 €
		Demandeur d'emploi + situation de handicap + étudiants UPCité ou autre	55 €
Stage intensif	23h sur 5 jours	FPI + FPC	320 €
		Demandeur d'emploi + situation de handicap + étudiants UPCité ou autre	250 €
Pour tous les cours (hors stage)		Tarif unique pour les personnels UPCité	50 €
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires année précédente	10%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires année précédente 2e cours	20%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires année précédente 3e cours	50%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 2e cours	10%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 3e cours	20%

Université Paris Cité

Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier

1/ DU FI : les inscrits sont considérés comme relevant de la Formation Initiale et ont un statut FI

UFR / Faculté / Service	Intitulé DU	Frais de formation 25-26	Frais de dossier / frais d'inscription 25-26
AGIR (Sciences)	PAREO (Passeport pour réussir et s'orienter)	0 €	Droits niveau licence
AGIR (Sciences)	AGIR PRO	300 €	300 €
IUT de Paris - Rives de Seine (SH)	DU FLaVIC (Français Langue Vivante et Culture)	0 €	0 €
DEG (SH)	Préparation IEJ à l'examen d'entrée au CRFPA (pour le public inscrit en tant qu'étudiant sous régime FI)	770 € (FPI) 385€ (étudiants boursiers)	-Droits niveau Master -0 € étudiants inscrits en Master de Droit à l'UPCité (s'étant acquitté des droits d'inscription l'année en cours). -0 € (étudiants boursiers UPCité)
SDV (Sciences)	DU Magistère européen de génétique	0 €	0 €
Physique (Sciences)	DU Magistère de Physique	0 €	0 €
Pôle FTLV	DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques	300 € FPI / 700 € FPC	Droits niveau licence
Pôle FTLV (SEE)	DU Formation aux Humanités, Lettres et Sciences Humaines	0 €	0 €

2/ DU dérogatoires (FC ou mixtes FI-FC) concernant les frais de dossier

Il est demandé un argumentaire concernant la dérogation des 300 € de frais de dossier (vote CA), pour chacune des formations ci-dessous. Les frais de formation sont définis et votées par la composante et Faculté de rattachement.

UFR / Faculté / Service	Intitulé DU	Frais de dossier / Frais d'inscription 25-26	Argumentation à la dérogation
IUT de Paris - Rives de Seine (SH)	DU Consultant fonctionnel ERP	Droits niveau licence	L'IUT de Paris – Rives de Seine ne pratique pas les frais de dossier au profit du paiement des droits de base niveau Licence qui sont d'un moindre montant. En effet, les DU accueillent des publics qui peuvent être fragiles financièrement et l'IUT ne souhaite pas ajouter un frein supplémentaire à la formation de ces publics.
IUT de Paris - Rives de Seine (SH)	DU Cybersécurité	Droits niveau licence	

			Par ailleurs, le calcul du coût de la formation tient compte du coût du processus de gestion des candidatures (lesquelles passent par E-candidat).
Médecine (Santé)	DU Techniques de compensation du handicap visuel	0 €	Inscription prise en charge par la fédération des aveugles et amblyopes de France
Médecine (Santé)	DIU Echographie Gynécologique et Obstétricale	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA et Camerounais APER	Etudiants marocains et camerounais dans le cadre d'une convention spécifique (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU Gynécologie de l'infertilité et AMP	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA, algérien FAE et Camerounais APER	Etudiants marocains, algériens et camerounais dans le cadre de conventions spécifiques (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU International francophone de diététique et nutrition clinique et thérapeutique	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire Camerounais APER	Etudiants camerounais dans le cadre de conventions spécifiques (cours captés et mis à disposition)
BIOMED (Sciences)	DIU Echographie et techniques ultrasonores	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA	Etudiants marocains dans le cadre d'une convention spécifique (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU Formation des professionnels de santé prise en charge douleur	50 € pour les étudiants haïtiens sélectionnés	Convention de partenariat spécifique avec la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université d'Etat d'Haïti - UEH (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU Value-Based Health Care	0 €	Tarification spécifique appliquée aux 6 stagiaires de Astra Zeneca / Air Liquide et Santéon car ces partenaires financent la chaire « Chair of value in Health » à hauteur de 400 000 €
Toutes composantes et Facultés	Tous DU-DIU concernant des inscriptions de personnels Université Paris Cité, prises en charge ou non par le service de la Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité	0 €	Tarification spécifique appliquée aux inscriptions internes Université Paris Cité